

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

25 SEPTEMBRE 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à « l'émission de soutien à la parentalité »	3
1.2	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative au « sous-titrage des reportages du journal télévisé » .	4
1.3	Question de M. Paul Ficherouille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à « l'utilisation de nouvelles pratiques publicitaires par RTL-TVi » .	5
1.4	Question de Mme Julie de Groote à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative aux « archives de la RTBF »	6
1.5	Question de M. Carlo Di Antonio à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative au « suivi des négociations concernant l'avenir de la Médiathèque »	8
1.6	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à la « politique d'exportation des artistes de la Communauté française »	10

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à « l'émission de soutien à la parentalité »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Chacun le sait, le père et la mère jouent un rôle fondamental dans l'éducation et la socialisation des enfants. On entend souvent dire que la famille n'assume plus suffisamment son rôle structurant et que les parents démissionnent. On peut évidemment juger la manière dont certains parents tentent ou non d'éduquer leurs enfants mais ne serait-il pas préférable, plutôt que d'attendre l'apparition d'un problème, de travailler en amont en aidant les parents dans l'éducation de leurs enfants, à les accompagner, à les valoriser, à les soutenir ?

Cette dynamique, à la fois plus porteuse dans le temps et plus respectueuse des personnes qui, dans leur grande majorité, veulent bien faire, constitue l'objectif du programme de soutien à la parentalité lancé en 2006 par le gouvernement. Le plan d'action qu'il a approuvé a notamment pour but l'utilisation optimale des services existants dans le secteur de l'enfance, de l'aide à la jeunesse, de la santé, de l'enseignement et de la culture, leur valorisation par l'information, leur renforcement par la formation et le soutien à des initiatives répondant à des besoins importants. Ces informations figurent sur le site de l'Observatoire de l'enfance, mais je signale qu'un site internet, parentalité.be, bien conçu, si ce n'est un fond musical dérangeant, est actuellement en voie d'achèvement.

Dans cet esprit de renfort des parents dans l'éducation de leurs enfants, je tiens à relayer ici l'idée lancée par la Fédération de parents d'élèves de l'enseignement officiel, de développer de nouvelles pistes pour améliorer la participation des parents à la vie de l'école mais aussi pour soutenir la parentalité.

L'une de ces pistes consiste en la diffusion d'une émission télévisée sur la parentalité, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres secteurs, pour d'autres préoccupations.

Madame la ministre, avez-vous été contactée par la FAPEO au sujet de ce projet ? Quelle en est votre appréciation ? Pensez-vous qu'un tel projet sera réalisable rapidement et selon quelles modalités ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – À ce jour, la FAPEO ne m'a pas encore sollicitée à propos du projet que vous mentionnez, monsieur Reinkin. Cependant, j'ai eu l'occasion de lire dans la presse les récentes déclarations de cette fédération. Je peux donc vous communiquer ma première appréciation à ce sujet.

En tant que maman mais aussi en tant que ministre, il me semble important d'impliquer les parents dans la vie active de l'école.

L'école ne doit pas être un lieu hors du monde. Un dialogue et un apport mutuel entre parents et équipe pédagogique sont indispensables.

Je comprends que la FAPEO demande la création d'une émission spécifique sur la parentalité à la RTBF, même si celle-ci ne peut être une réponse isolée à une question importante. Cependant, en tant que ministre de tutelle de la RTBF, je n'envisage pas aujourd'hui d'imposer une telle émission. En effet, lors de la négociation du contrat de gestion 2007-2011 de la RTBF, j'ai reçu de nombreuses propositions d'émissions, souvent légitimes et intéressantes. Néanmoins, il n'est pas possible d'envisager notre radio-télévision de service public comme une addition de demandes particulières de divers groupes d'intérêt de notre Communauté.

Par contre, j'ai essayé de définir un projet de télévision rassembleur qui s'adresse à l'ensemble du public de la Communauté française mais aussi à des publics les plus diversifiés possibles, avec une attention particulière pour les publics fragilisés, comme les enfants et les personnes sourdes et mal entendantes.

J'ai aussi souhaité travailler en termes d'obligation de résultats et non de moyens. Ainsi, la RTBF doit répondre à des missions précises d'éducation permanente qui rejoignent les préoccupations de la FAPEO. On peut ainsi lire, à l'article 22 du contrat de gestion, que « La RTBF programme et diffuse régulièrement des programmes de radio et de télévision et offre, à la demande, des contenus audiovisuels, en vue de contribuer à la formation, à l'éducation, à l'information des consommateurs, à la sensibilisation à l'environnement, au cadre de vie, à l'éducation à la santé, à la vulgarisation scientifique, à la compréhension de la vie sociale, politique, économique, à l'information

et à l'engagement des jeunes, à la parentalité, aux questions éducatives, à l'éducation aux médias et à la citoyenneté ».

En matière d'éducation permanente, la RTBF veille aussi à traiter de manière transversale les contenus audiovisuels, notamment dans ses magazines et documentaires. Sont ainsi examinées les demandes relatives à la pédagogie des enjeux démocratiques, en vue de rendre accessibles au plus grand nombre, les questions liées au renforcement du lien social, à la responsabilisation individuelle et collective, au rôle des relations familiales et intergénérationnelles, à l'intérêt de l'engagement citoyen et des jeunes en Communauté française.

Conformément à cette approche, j'entends laisser à la RTBF le choix de l'opportunité de consacrer une émission spécifique sur les liens parents-école.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Nous connaissons les émissions de la RTBF, mais je voudrais revenir sur les enjeux et la mise en place de ce programme. La demande de la FAPEO dépasse la relation des parents à l'école. Il s'agit de traiter les questions qui surgissent dès avant la naissance jusqu'à un âge plus avancé du jeune. La RTBF produit *Question d'argent, Une brique dans le ventre*. On pourrait imaginer une émission *Question de parents*. Reste à savoir qui pourrait la financer. Néanmoins, une réflexion doit être menée en ce domaine, comme nous l'avons fait voici quelques années, pour promouvoir l'information des enfants. C'est dans cet esprit qu'a été créée l'émission *Niouzz*. Ne faudrait-il donc pas mettre en place ce type d'émission, notamment en collaboration avec l'Observatoire de l'enfant, la Ligue des familles ou le Conseil de la Jeunesse ? Telle était l'enjeu de ma question sur laquelle je reviendrai.

1.2 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative au « sous-titrage des reportages du journal télévisé »

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Tout d'abord, je tiens à saluer l'initiative prise par la RTBF de sous-titrer, par le télétexte, le journal télévisé à l'attention des sourds et malentendants. En cela, elle remplit une des ses missions de service public qui est d'être accessible à tous !

Ce service est-il beaucoup utilisé ? Rencontre-t-il l'attente des sourds et des malentendants ?

Cette initiative ne pourrait-elle être étendue à d'autres contextes : par exemple, dans les re-

portages présentés lors des journaux télévisés, ne pourrait-elle sous-titrer les interventions de personnes qui parlent une langue étrangère plutôt que de systématiquement les doubler ?

Écouter quelqu'un parler dans sa langue maternelle offre de nombreux avantages. Cela permet de percevoir l'intonation ou le ton utilisé. D'une certaine façon, il s'agit également de tolérance. Il faut éviter de cloisonner le téléspectateur dans un schéma pré-mâché, prédigéré. . .

Nous avons tous un effort à fournir pour construire une société plus tolérante et cela pourrait commencer tout naturellement par entendre tous les intervenants dans leur langue maternelle. La connaissance de la langue de nos voisins néerlandophones s'en trouverait probablement améliorée. Les chaînes flamandes n'utilisent pas le doublage et il est indéniable que nos voisins du Nord ont une meilleure connaissance du français que les Wallons du néerlandais. Le sous-titrage ne débouche pas sur le bilinguisme mais il pourrait constituer une ouverture à la langue de nos voisins.

Madame la ministre, cette utilisation du sous-titrage est-elle envisagée pour les journaux télévisés de la RTBF ? Ne s'agirait-il pas d'une belle avancée ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il n'existe malheureusement pas d'outil pour estimer l'utilisation du sous-titrage par le télétexte du journal télévisé par les sourds et les malentendants. Nous ne disposons en effet que d'une mesure globale de l'utilisation du télétexte.

La RTBF reçoit, via la *hotline* qu'elle a mise en place, 80 % d'avis positifs. Les réactions des associations de sourds et de malentendants sont particulièrement enthousiastes. Des petits défauts ont été relevés lors du lancement de l'opération, mais les corrections nécessaires ont été faites.

Certaines personnes, qui préfèrent l'interprétation en langue des signes, sont toutefois rebelles au sous-titrage. D'autres, habituées à la lecture labiale, sont perturbées par la méthode de résumé employée par la RTBF, qui est d'ailleurs identique à celle utilisée par la VRT. Hormis ces publics particuliers, la plupart des réactions à cette méthode, qui permet de ne pas être en décalage avec le déroulement du journal télévisé, sont positives.

J'en viens au sous-titrage des interventions dans une langue étrangère. Les chaînes flamandes ont effectivement tendance à sous-titrer plutôt qu'à doubler. Ce choix s'explique par une habitude du sous-titrage due à la quasi-absence, pour

des raisons budgétaires, de doublage de films néerlandais. Le public francophone, quant à lui, est majoritairement rétif au sous-titrage. Les salles de cinéma qui projettent des films en version originale, d'ailleurs peu nombreuses, sont moins fréquentées que celles qui proposent des films doublés.

Face à ce constat et considérant que l'objectif premier du journal télévisé n'est pas d'apprendre les langues étrangères à son public, mais de présenter l'actualité et de permettre au plus grand nombre de la comprendre, la rédaction a choisi le doublage. Toutefois, elle pourrait revoir la question suite aux attentes des téléspectateurs. La RTBF reprendra d'ailleurs la diffusion régulière sur La Deux de films en version originale sous-titrée. En radio, le plan langues de Pure FM poursuit également cet objectif pédagogique et d'ouverture. Dans une perspective d'émancipation sociale, le contrat de gestion précise que la RTBF est ouverte sur le monde, qu'elle interroge la société multiculturelle par la rencontre et la promotion d'autres cultures, et un regard sur les grands enjeux des autres peuples, sociétés et nations. Je suis très attachée à ce principe.

Ces derniers jours, j'ai reçu une dizaine de lettres me demandant pourquoi le journal télévisé ne sous-titrerait pas les sujets au lieu de les doubler. J'adresserai un courrier à l'administrateur général afin de le sensibiliser au problème. Le débat reste ouvert mais, en ce qui me concerne, je trouve que le doublage gêne parfois la compréhension des propos tenus par les personnes interviewées.

Le contrat de gestion n'impose rien en la matière, mais je pense qu'il faut continuer à sensibiliser les responsables de la RTBF à cette question pour arriver à ce genre de solution.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie la ministre de sa réponse. En l'absence d'outils qui auraient permis de donner des chiffres exacts, il conviendra sans doute, comme vous le dites, de prendre en compte les avis que la RTBF reçoit à ce sujet. La mesure semble donc malgré tout aller dans le bon sens.

Par ailleurs, je suis bien consciente que le sous-titrage ne nous apprendra pas le néerlandais. Il nous familiarisera simplement avec cette langue. C'est une première étape importante pour tout le monde. Je me réjouis également que cette réflexion puisse être menée. J'aimerais toutefois avoir connaissance de la réponse de l'administrateur délégué.

Enfin, quand vous faites une comparaison avec des films sous-titrés, je ne vous rejoins pas

tout à fait. En effet, quand on va au cinéma, c'est généralement pour se distraire et non pour s'informer. Le *JT*, en revanche, est plus limité dans le temps. L'approche et l'objectif sont donc différents.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Traditionnellement, les Wallons et les Bruxellois sont moins habitués au sous-titrage et à la version originale que les Flamands. Ils préfèrent le doublage, plus facile. Mais il ne faut pas toujours opter pour la simplicité. Les Flamands parlent couramment l'anglais parce qu'ils sont habitués à la version originale.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Vous avez annoncé que La Deux diffuserait des films en version originale. Je pense aussi que c'est une bonne chose, mais je parlais des salles de cinéma où le contexte est souvent différent.

1.3 Question de M. Paul Ficheroulle à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à « l'utilisation de nouvelles pratiques publicitaires par RTL-TVi »

M. Paul Ficheroulle (PS). – Nous avons récemment été alertés au sujet de la diffusion de messages publicitaires intégrés dans des émissions pour enfants sur une chaîne dont les programmes leur sont largement destinés puisqu'il s'agit de Club RTL. L'idée était d'utiliser un nouveau format publicitaire consistant à substituer à l'horloge située à côté du logo un message renvoyant à une page du télétexte où figurent des offres réservées aux adultes. J'ai vérifié, et j'ai pu lire « pas très expérimenté mais j'ai soif de connaissances : SMS Maribel au 7667 ». Cela pourrait même être une offre pour une collaboratrice parlementaire !

Le Crioc et la Ligue des familles ont réagi très rapidement et ont déposé une plainte au CSA. Suite à cela, la publicité incriminée a été retirée. Des mesures sont annoncées par la direction pour éviter à l'avenir ces dérapages. Ce dossier vient alimenter la réflexion que nous avons eue en juillet dernier sur le projet de décret visant à établir un cadre réglementaire efficace pour les nouveaux formats publicitaires.

En l'occurrence, même sans les nouvelles dispositions décrétales que vous avez initiées, les mentions publicitaires visées contreviennent aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion.

À fortiori ce nouveau cas montre bien à quel point il était urgent d'agir et de fixer des balises. Aussi, soyons positifs : il y a lieu de se réjouir que,

d'une part, une vigilance citoyenne s'exerce sur les contenus diffusés et, d'autre part, que ce soit l'occasion pour les éditeurs de services de témoigner de leur sens des responsabilités concernant les mesures pour observer tant le prescrit légal que les règles utiles au respect de l'intégrité des téléspectateurs.

Outre l'aspect factuel qui ne pose à ce jour plus de problème et le dossier de plainte qui suit sont cours au CSA – et auquel nous resterons attentifs –, ce qui m'intéresse précisément c'est la question de l'utilité de la réflexion commune avec l'ensemble des éditeurs pour renforcer, dans la concertation, le code d'éthique de la publicité.

On le sait, la jurisprudence du CSA devra nourrir le cadre réglementaire. Dans ce dossier précis, avez-vous eu des contacts ou pris une quelconque initiative afin de trouver une solution rapide au problème constaté ?

La question de la responsabilité sociale des annonceurs est à nouveau posée, et il pourrait être utile de creuser ce débat à l'avenir comme toutes les questions liées au contrôle de l'éthique publicitaire.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le cas que vous décrivez a cessé très rapidement de nuire grâce à la contestation légitime, notamment du Crioc et de la Ligue des familles. La chaîne a pris sans délai les mesures nécessaires afin qu'un tel dérapage ne se reproduise plus. Ce dossier suit son cours au CSA et nous pourrions probablement prendre connaissance dans quelques mois de son avis.

Plus globalement, vous évoquez la réflexion commune avec les éditeurs de services qui devrait alimenter le code d'éthique de la publicité. J'ai demandé au CSA le 3 avril 2006 de rendre un avis sur la possibilité de transposer en règlement le code d'éthique de la publicité audiovisuelle à destination des enfants, adopté par le Collège de la publicité du CSA le 10 juillet 2002. Je lui ai également demandé de procéder aux éventuelles actualisations nécessaires. Le 4 juillet 2006, le CSA, à travers son Collège d'avis, a majoritairement refusé la transposition proposée. Il a procédé néanmoins à l'aménagement et à l'actualisation du code, au regard des modifications décrétales intervenues depuis lors, et en fonction des préoccupations nouvelles des acteurs médiatiques.

Les nouvelles dispositions du règlement visent à préserver les enfants de certains effets psychologiques de la communication publicitaire, notamment ceux liés à la représentation de poses ou d'attitudes à caractère sexuel d'enfants. La com-

munication publicitaire à l'intention des enfants doit également veiller à ne pas susciter chez eux un sentiment d'angoisse ou abuser d'injonctions exagérément pressantes à leur égard. Elle rappelle pour certains contenus et pratiques publicitaires, notamment les personnages, les jeux ou le parrainage, l'importance du principe de séparation entre publicité et programmes passant juste avant ou après les émissions pour enfants. De manière générale, il serait utile de débattre, lors des tables-rondes sur la publicité qui auront lieu dans cette enceinte, de la responsabilité des annonceurs et des limites de l'autorégulation. Ce sont souvent les plus fragiles, notamment les enfants, qui sont les premières victimes des dérives. Il est utile de rassembler toutes les bonnes volontés pour protéger au mieux les jeunes téléspectateurs.

J'espère avoir pu vous éclairer et répondre à vos questions.

1.4 Question de Mme Julie de Groote à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative aux « archives de la RTBF »

Mme Julie de Groote (cdH). – Je vous avais interrogée il y a quelques mois sur le plan de numérisation de la RTBF. Ce projet pourrait, à terme, faciliter le stockage et la mise à disposition des archives de la chaîne.

Suite aux états généraux de la Culture, vous préparez un vaste programme de conversion numérique. Pour rappel, le contrat de gestion de la RTBF, en son article 14.4, prévoit qu'un tel projet soit proposé par le gouvernement de la Communauté française et la chaîne, au plus tard le 1er septembre 2007, ce qui justifie ma question.

La presse s'est récemment fait l'écho d'une étude commandée par la RTBF à un consultant français. Il en ressort qu'aucune chaîne publique européenne, même pas la BBC, ne conserve ni ne numérise la totalité de ses productions. Effectivement, le responsable de liaison de l'archivage de la RTBF, M. Caufriez, dit qu'une sélection s'impose. Cette dernière doit être opérée en fonction de certains facteurs, comme la réutilisation potentielle des documents.

Ces archives représentent une mémoire collective importante. La question de la gratuité de l'accès à ces documents se pose donc. L'envisage-t-on, comme le fait, par exemple, la Télévision suisse romande (TSR), du moins pour la visualisation, ou privilégiera-t-on l'accès payant, comme l'Institut national audiovisuel (INA) en France ?

Où en est le plan d'archivage prévu pour le 1er septembre ? Disposez-vous d'une projection budgétaire pour sa réalisation ? Selon les prévisions, un million par an devrait y être consacré. Le responsable de ce secteur pense toutefois que deux millions seraient nécessaires. Dans un article, M. Goossens, ancien responsable de l'archivage de la chaîne, écrivait que plus de trois mille bandes quittent chaque mois les rayonnages, ce qui représente plus de cent mouvements par jour. Le volume de ces opérations justifie un budget plus important.

Envisagez-vous un partenariat avec le privé ?

Quid de la gratuité de l'accès aux archives, comme il ressort clairement des différents choix opérés par les chaînes publiques européennes ? Vers quelle option vous orientez-vous ?

Lors de la dernière question que je vous avais posée, vous aviez évoqué le sort des télévisions locales. Leurs archives représentent également une mémoire collective importante. Ce sujet est pourtant rarement mentionné. Où en est la réflexion en la matière ?

Nous avons envisagé l'instauration d'un dépôt légal audiovisuel, ce qui déchargerait la gestion interne de la RTBF. Selon le Conseil supérieur de l'audiovisuel, la chaîne ne devrait garder ses archives que pendant trois mois. La RTBF pourrait donc détruire une part des documents, ce qu'elle ne fait pas, heureusement. J'insiste sur l'importance de l'aspect collectif de ces archives.

Envisagez-vous une telle solution ? Avez-vous eu des contacts avec le secteur ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Conformément au contrat de gestion, un projet de plan d'archivage m'a été proposé par la RTBF avant le 1er septembre 2007. Comme vous l'avez dit, ce projet a été élaboré par un consultant extérieur. Cet apport a d'ailleurs permis d'examiner les particularités des archives de la RTBF par rapport à celles des éditeurs de services publics et privés comparables, en Europe et ailleurs.

Le plan présente aussi une estimation précise des quantités de documents à traiter et des coûts de traitement des documents par heure, par type de format. Il prend en compte les difficultés liées à l'entreposage, à la disparition possible d'instruments de lecture et à la disparition probable des savoir-faire associés à ces outils. Enfin, il définit les métiers de la chaîne de traitement des documents audiovisuels. Par ailleurs, certains des savoir-faire pourraient être utiles au traitement d'archives détenues par d'autres associations

culturelles. La Communauté est confrontée à des urgences de sauvegarde dans certains secteurs ; je pense notamment à la Cinémathèque. Il existe, de même, de nombreuses initiatives de sauvegarde et de valorisation. La plupart d'entre elles répondent aux normes de processus internationaux, mais certaines ne permettent donc pas le partage de l'information.

Dès lors, il m'est apparu opportun d'intégrer le plan de sauvegarde des archives de la RTBF dans un programme plus vaste. Ce plan sera d'ailleurs présenté au conseil des ministres dans les semaines à venir.

Pour répondre concrètement à vos questions, une projection budgétaire est en cours de discussion avec mes collègues du gouvernement, pour ce qui concerne tant les archives audiovisuelles que celles existant sous d'autres formats. Le plan prévoit différents partenariats, notamment entre des opérateurs privés et publics, mais aussi entre entités publiques. Ne soyons toutefois pas naïfs : même assorti d'une valorisation, le traitement des archives reste une opération coûteuse. On estime que la valorisation permet de couvrir le dixième du coût de la numérisation. C'est dans ce contexte que l'étude aborde la question de la gratuité de l'accès, auquel vous venez de faire référence. J'ai voulu que cette approche soit cohérente vis-à-vis tant de ce qui se pratique ailleurs que de notre politique culturelle, qui vise à favoriser l'accessibilité. C'est pourquoi l'on s'oriente vers des accès gratuits pour certains formats et payants pour des téléchargements haute définition, par exemple. Bien entendu, il faut aussi prendre en compte le coût des droits d'auteur et des droits voisins, ce qui impliquera la conclusion d'accords préalables avec les sociétés de droit.

Les télévisions locales ont enregistré depuis plus de trente ans des informations politiques, sociales et culturelles locales. Elles ont, entre autres, largement donné la parole aux associations. Des initiatives de sauvegarde ont été prises par deux télévisions locales, No Télé et RTC, grâce à des aides Euregio. Les autres télévisions ont conservé les bandes magnétiques de leurs émissions. Ces supports se démagnétisent progressivement et les contenus disparaissent. Canal Z, par exemple, un autre opérateur, fonctionne en rédaction intégrée avec Kanaal Z ; ils disposent donc d'un système d'archivage commun, mis en place depuis leur démarrage. Les vidéos d'entreprise constituent une des sources des contenus figurant dans ces archives.

Un projet spécifique d'archivage commun a aussi été imaginé à l'initiative de la Fédération des

télévisions locales, avec le soutien de la Communauté française : le projet Arche (Archivage commun, harmonisé et évolutif). Il visait à constituer un fonds d'archives commun et à réaliser la mise en commun de celles-ci en temps réel. L'architecture informatique d'échange a été mise en place. Le projet n'a cependant pu aboutir, dès lors que deux télévisions locales étaient déjà très engagées dans un processus d'archivage incompatible avec les normes retenues pour le projet commun.

Le plan que je vais présenter au conseil des ministres dans les semaines à venir prévoira donc, à ce stade, de vérifier si chaque télévision locale possède un inventaire de son fonds et comment elle y distingue ce qui représente un intérêt éditorial. Dans un second temps, les projets de traitement numérisé seront examinés, le cas échéant en partenariat avec les projets propres à la RTBF.

Enfin, la question du dépôt légal sera également examinée très prochainement par le gouvernement. La numérisation règle en partie l'une des principales difficultés de l'archivage, c'est-à-dire le stockage, obstacle en raison duquel la Communauté française n'a jamais osé s'attaquer réellement à la question du dépôt légal des films, des vidéos, des documents et des enregistrements sonores. Or, l'objectif principal d'un dépôt légal est de centraliser les documents afin de conserver cet héritage culturel pour les générations futures et d'en établir une bibliographie ou un inventaire.

L'Europe encourage d'ailleurs les initiatives en la matière, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres États. Je citerai l'exemple de la France, avec la loi sur le patrimoine culturel et celle sur les droits d'auteur et les droits voisins qui prévoient le dépôt légal pour les documents électroniques et multimédias.

Par ailleurs, la production de documents sous format numérique permet la pratique de l'archivage instantané. Cette voie sera également développée après consultation du secteur et des sociétés de droits.

Telles sont les informations que je peux vous fournir pour l'instant. Le gouvernement travaille à ce dossier qui pourra prochainement être discuté par le parlement.

Mme Julie de Groote (cdH). – Je remercie la ministre de cette réponse très complète. Je me réjouis d'apprendre que la partie du plan relative à la RTBF est très détaillée et qu'elle est le résultat d'une étude très poussée portant également sur les télévisions locales. Sous quelle forme ce plan sera-t-il présenté et selon quel calendrier ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et

de l'Audiovisuel. – D'ici trois semaines, le gouvernement devrait prendre attitude sur le plan que je suis en train de finaliser. Si la commission le souhaite, je présenterai alors les lignes directrices du plan qui sera rendu public et devra également faire l'objet de consultations.

1.5 Question de M. Carlo Di Antonio à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative au « suivi des négociations concernant l'avenir de la Médiathèque »

M. Carlo Di Antonio (cdH). – Madame la ministre, en janvier dernier, la direction de la Médiathèque tirait la sonnette d'alarme : les prêts étaient en chute libre et contribuaient à creuser un déficit estimé à un million d'euros.

Au mois de juin, à l'issue du conseil d'administration et de l'assemblée générale, la Médiathèque établissait un plan de restructuration et annonçait des pertes d'emplois, à savoir une trentaine d'équivalents temps plein.

Une pétition de sauvegarde de la Médiathèque était alors lancée sur le net et différentes réunions se sont tenues entre les représentants du personnel et la direction ainsi qu'avec votre cabinet.

Le 3 juillet, en séance plénière, vous répondiez à mon collègue Michel de Lamotte que vous envisagiez d'augmenter d'un demi-million d'euros la subvention annuelle de la Médiathèque afin de lui permettre de développer le téléchargement en ligne. Vous évoquiez également la possibilité, pour les bibliothèques, de bénéficier d'une prime lorsque des synergies auront pu être développées avec la Médiathèque afin de couvrir les frais supplémentaires induits par ce type de collaboration.

Récemment, la presse nous annonçait que les discussions sur l'avenir de la Médiathèque avaient repris.

Madame la ministre, où en sont les discussions entre les syndicats, la direction et votre cabinet ? Êtes-vous arrivés à un accord ? Un calendrier des réunions a-t-il été établi ?

Sachant que l'actuel contrat-programme expire le 31 décembre, les négociations pour le nouveau contrat-programme ont-elles commencé ? Quelles propositions nouvelles avez-vous mises sur la table ?

La plate-forme de téléchargement rencontre-t-elle du succès ? Peut-on estimer que ce service sera financièrement viable ? Quelle est la part réelle qui revient à la Médiathèque sachant qu'un téléchar-

gement coûte en moyenne 0,99 euro à l'utilisateur ?

À propos des synergies envisagées avec les bibliothèques, pouvez-vous me dire si une subvention supplémentaire leur sera accordée ? Dans l'affirmative en connaissez-vous déjà le montant ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le 28 juin dernier, suite au vote de l'assemblée générale de la Médiathèque, un rapport d'intention de procéder à une restructuration prévoyant un licenciement collectif a été déposé au conseil d'entreprise.

En vue de mettre en œuvre la phase initiale de la procédure dite « Renault », qui prévoit une consultation du conseil d'entreprise, des réunions ont été organisées entre la direction de la Médiathèque et les représentants du personnel. J'ai reçu à mon cabinet la délégation syndicale à plusieurs reprises. Mon directeur de cabinet a été invité au conseil d'entreprise afin d'assurer un maximum de transparence et de concertation dans les discussions pour pouvoir dégager des solutions constructives.

Ces discussions ont repris après les vacances, au rythme de deux réunions par semaine. Elles visent à permettre à la direction de présenter le plan de restructuration, les raisons des pertes d'emploi, leurs critères, le nombre de départs, les catégories de travailleurs touchés, la période prévue et la méthode de calcul des indemnités spéciales de licenciement. Une assemblée générale du personnel s'est tenue le 20 septembre dernier en vue d'examiner certaines propositions de la direction.

Le personnel de la Médiathèque a ainsi décidé d'exiger de la direction un audit sur le fonctionnement de l'asbl. Cette demande reflète une crise de confiance du personnel envers sa direction. Grâce à la transparence et à la collaboration dont la direction fait preuve, il ne me semble pas qu'elle doive être mise en cause. Malgré les difficultés rencontrées, elle espère pouvoir clôturer prochainement cette première phase de la procédure « Renault ». Le dossier devra ensuite être communiqué à l'assemblée générale de la Médiathèque pour accord du licenciement collectif.

Par contre, les négociations du contrat-programme sont en cours depuis plusieurs mois et se passent dans un climat constructif. Le sérieux des propositions de la Médiathèque nous a permis de nous entendre sur les grandes lignes directrices. Comme je l'ai expliqué au parlement en juillet dernier, plusieurs mesures concrètes viendront renforcer ses moyens et ses missions.

Je souhaite ainsi développer deux nouvelles

priorités de service public : il s'agit, en premier, de l'éducation et de la sensibilisation du public et, en second, du téléchargement en ligne de catalogues musicaux et audiovisuels. Le contrat-programme s'appliquera à optimiser les connaissances et les compétences du personnel de la Médiathèque qui doivent, plus que jamais, être mises au service du public. Cette priorité rejoint ma politique générale qui s'attache à mettre en évidence la transmission des savoirs et la sensibilisation à la culture, comme l'éducation aux formes artistiques.

C'est dans ce cadre que la Médiathèque désire changer ses centres de prêts en de nouvelles structures privilégiant le public, la convivialité et l'information.

De même, la plate-forme de téléchargement est une orientation que privilégie la Médiathèque pour faire face aux nouveaux défis. Pour l'instant, elle ne connaît pas encore le succès escompté. Il est vrai qu'elle existe depuis moins d'un an et qu'il a fallu étoffer le catalogue des titres et négocier les droits avec les producteurs par des contrats de licence. Selon la Médiathèque, le nombre de plages proposé est passé de trente mille à deux cent mille cet automne.

Il a également fallu expérimenter ce service afin d'optimiser son fonctionnement et faciliter son accès aux usagers. Les conditions nécessaires pour offrir au public une plate-forme attractive se mettent en place progressivement. La Médiathèque m'a donc informée de son intention de réaliser une campagne de communication cet automne. Cela devrait marquer le vrai démarrage de cette plate-forme et déterminer le potentiel que représentera ce nouveau service.

Enfin, la plate-forme de téléchargement entend se distinguer des offres commerciales qui abondent sur le Net.

Afin de garantir la diversité culturelle sur la toile, j'ai donc décidé d'accorder à la Médiathèque une augmentation de subvention d'un demi-million d'euros.

Comme je vous l'avais annoncé en juillet dernier, j'examine aussi la possibilité de permettre aux bibliothèques de bénéficier d'une prime pour le développement de synergies avec la Médiathèque, afin de couvrir les frais supplémentaires de cette collaboration. Cette mesure vise notamment à prévenir la disparition des collections de la Médiathèque, ainsi qu'à éviter la perte de vingt équivalents temps plein.

La prime sera calculée en tenant compte des perspectives budgétaires de la Communauté française et des coûts de ces collaborations. Les pre-

mières discussions sont en cours, comme avec la Ville de Verviers. Elles nous permettront d'appréhender des cas concrets.

La situation de la Médiathèque nous oblige à rester vigilants. Nous devons trouver des solutions durables dans un environnement en constante évolution. J'entends donner les moyens nécessaires tant à la direction qu'au personnel pour qu'ils puissent poursuivre l'action entamée il y a plus de cinquante ans, et proposer des collections de qualité qui donnent au public le goût de découvrir la richesse et surtout la diversité de toutes les cultures. Je prends en compte toutes les pistes, y compris celles suggérées par les représentants du personnel. Le nouveau contrat-programme contiendra des éléments budgétaires pour aider la Médiathèque à franchir un cap difficile et pour lui insuffler un nouveau souffle.

M. Carlo Di Antonio (cdH). – L'apparition du numérique incite les usagers des médiathèques et des bibliothèques à modifier leur comportement. Les primes évoquées par la ministre seront donc bienvenues pour aider les bibliothèques. Il faut en tout cas soutenir la Médiathèque dans la période difficile qu'elle traverse.

1.6 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'audiovisuel relative à la « politique d'exportation des artistes de la Communauté française »

M. Philippe Fontaine (MR). – L'affiche du festival d'Avignon propose neuf cents spectacles. Les professionnels viennent y faire leur marché en vue de préparer leur prochaine saison. Le travail des artistes de la Communauté française remporte généralement un vif succès.

Toutefois, la plupart de nos artistes sont confrontés à une certaine précarité et éprouvent des difficultés à supporter le coût du séjour. L'association « La charge du Rhinocéros » délivre les artistes des soucis administratifs et financiers mais bon nombre de petites compagnies n'ont pas accès à ces aides et doivent se déplacer sur leurs fonds propres. De plus, les recettes des spectacles qui se déroulent parfois dans des petites salles ou dans une cour ne couvrent souvent pas les frais exposés par les comédiens pour se produire. L'éclectisme fait le charme du festival mais il induit des coûts élevés incompressibles...

En Communauté française, l'offre grandit – nous ne nous en plaignons pas – mais les centres culturels proposent des activités très diverses. Il en résulte une pénurie de salles, sans doute involon-

taire. Madame la ministre, sans diminuer la diversité de l'offre des lieux de spectacle, quelles initiatives pourriez-vous lancer pour que nos artistes se sentent moins à l'étroit ?

Exporter notre patrimoine culturel est en soi un objectif. Tout doit être mis en place pour l'atteindre mais, pour cela, il faut des moyens, à tout le moins dans un premier temps. Quel est le montant total des aides octroyées aux artistes pour la promotion de leur art à l'étranger, en particulier pour le Festival d'Avignon ? Que comptez-vous mettre en place pour aider encore davantage les artistes qui s'exportent ?

Sur les neuf cents spectacles programmés à Avignon cette année, combien étaient présentés par des compagnies de la Communauté française ? Disposez-vous d'informations sur le nombre de contrats signés avec ces compagnies ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – La première interrogation de M. Fontaine porte sur les alternatives à mettre en œuvre pour combler le différentiel existant entre le nombre de spectacles créés en Communauté française et la capacité de les diffuser sur notre territoire. Comme nous possédons le réseau de diffusion le plus dense d'Europe et que notre territoire est l'un des plus petits du continent, une multiplication de ce réseau ne ferait qu'accroître la concurrence entre nos opérateurs et déséquilibrerait le rapport entre l'offre culturelle qu'ils proposent et la capacité des publics d'y répondre.

Nos institutions peuvent accueillir tous les spectacles qui se créent avec ou sans le soutien des pouvoirs publics. Il n'y a aucune alternative à cette réalité, sauf si l'on désire diminuer la fréquentation de nos institutions. Ce n'est pas mon intention, bien au contraire. Je souhaite plutôt renforcer la diffusion, en Communauté française, des spectacles ayant bénéficié d'une aide publique après avis des conseils d'experts. En effet, j'estime incohérent de soutenir des créations sans les diffuser sur notre territoire. Je l'ai dit à M. Cruce en début d'année. Un travail est d'ailleurs en cours avec les opérateurs de diffusion et de création ; il me permettra de préciser en 2008 de nouvelles orientations à cette politique.

L'exportation de nos artistes est une compétence de Mme Simonet. À l'occasion des états généraux de la Culture – dont le bilan est positif, contrairement à ce que notre président de commission dit sur certains plateaux de télévision – Mme Simonet et moi avons collaboré à une redéfinition des politiques qui y sont consacrées. Ainsi, les priorités géographiques ont été assouplies. Aujourd'hui, les interventions du CGRI ne sont plus

réservées aux seuls pays avec lesquels la Communauté française a des accords de coopération. Des crédits auparavant dédiés aux actions bilatérales sont à présent affectés à un article budgétaire intitulé « soutien aux opérateurs culturels ».

Nous favorisons l'aide aux déplacements de professionnels dans les manifestations internationales les plus importantes, que ce soit pour la diffusion, la promotion ou la prospection de partenariats utiles au développement de projets. Des moyens sont réservés à nos festivals et à nos institutions pour permettre l'accueil de programmeurs, d'experts et de journalistes étrangers, en privilégiant nos objectifs de circulation et de mise en marché des créations portées par nos artistes.

Une meilleure implication de nos diplomates dans ce travail de sensibilisation, d'information et de prospection est aussi organisée. Ceux-ci veillent à valoriser nos créateurs dans les pays où ils sont en poste et ils nous informent des marchés susceptibles de les accueillir. Je pense notamment à l'Asie, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est, ou au Moyen-Orient. J'ai rencontré ces diplomates à l'occasion des journées diplomatiques.

Dans le même esprit, en totale synergie avec notre délégation à l'Union européenne, notre point de contact culture établi au sein de notre agence Wallonie-Bruxelles Théâtre informe aussi nos opérateurs des programmes européens qui leur sont accessibles. Des conseillers et un accompagnement leur sont proposés. Wallonie-Bruxelles Musique réalise le même travail pour les matières qui la concernent.

Ces délégués de la Communauté française sont très sensibilisés à la question des déplacements et de l'accueil de nos artistes dans les postes où ils se trouvent. Depuis mon entrée en fonction, c'est-à-dire trois ans, je me rends compte qu'un réel travail d'accompagnement, de mise en place de réseaux, d'interventions est réalisé pour faire venir la presse locale à l'étranger, dans le but de faire connaître le travail de nos artistes, ces derniers étant des ambassadeurs de notre Communauté Wallonie-Bruxelles.

Des outils promotionnels performants et attractifs sont aussi réalisés. Des DVD et des plaquettes valorisent le travail de création de nos différents artistes et des différents secteurs. Ils sont utilisés par nos représentations diplomatiques mais aussi par les opérateurs eux-mêmes.

Pour les budgets consacrés aux politiques de diffusion internationale dont ceux destinés au Festival d'Avignon, je vous renvoie à ma collègue en charge de ces matières, Mme Simonet, qui détient

des données plus affinées. Concernant les compagnies présentes en Avignon, que la Communauté française soutient et dont les résultats démontrent la dynamique de diffusion, il me semble restrictif de ne recourir qu'au seul critère d'évaluation des tournées obtenu par ces compagnies à l'issue de leur passage au festival.

La diffusion d'un projet de création est le résultat d'un travail en aval et en amont des représentations. Il y a d'abord lieu de sensibiliser les programmeurs au travail de nos compagnies : il faut qu'ils les connaissent, qu'ils les apprécient dans leur évolution artistique avant de les accueillir ou de coproduire leurs créations. Ensuite, il faut assumer le suivi des contacts pris lors des représentations. Ce n'est donc pas grâce à la seule présence à ce festival que des tournées se construisent.

Le succès du travail du Théâtre des Doms ne doit pas uniquement s'apprécier par les contrats obtenus par nos compagnies mais aussi par la fréquentation de notre espace avignonnais par des programmeurs et des directeurs artistiques français et étrangers et de l'intérêt porté aux formes artistiques qui y sont présentées. C'est pourquoi nous avons travaillé à une réorientation des politiques menées par le CGRI dont je viens de vous détailler les lignes directrices. C'est également dans cet esprit que j'inscris dans les missions de nos plus importantes institutions de création l'obligation de développer des réseaux internationaux utiles au déploiement professionnel des artistes qu'ils produisent ou coproduisent. Cette mission est inscrite dans leur contrat-programme.

Enfin, je vous informe que Mme Arena et moi avons cofinancé les interventions de Mme Simonet au bénéfice de projets accueillis au festival « in » d'Avignon. Sans ces interventions conjointes de la Communauté française, le festival « in » n'accueillerait probablement pas nos artistes. Le festival « off » est aussi très important : des dizaines de compagnies belges s'y exportent ; c'est sans doute cher, mais le CGRI facilite cette tâche et certains contrats-programmes et conventions peuvent dégager des aides pour cette présence dans ce type de festival.

M. Philippe Fontaine (MR). – Madame la ministre, je vous remercie de votre réponse mais poserais des questions complémentaires à votre collègue, Mme Simonet. Certains points de votre réponse sont intéressants. Néanmoins, je suis inquiet lorsque vous dites que notre Communauté compte le plus grand nombre de lieux d'expression théâtrale et qu'une croissance n'est donc pas envisageable. Vous dites également qu'il faut rester à l'in-

térieur des grandes institutions. Je comprends bien que nous ne devons pas disperser nos efforts. . .

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – J'ai simplement indiqué que nous inscrivions un volet international dans le contrat-programme des grandes institutions.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je vous parle de votre réponse à ma première question. Vous disiez également que le choix des projets à soutenir serait soumis à l'avis de certains experts. Si ces derniers sont membres d'institutions, leur avis pourrait ne pas être objectif et nous risquons par ailleurs d'étouffer la créativité.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – C'est de moins en moins le cas, grâce au nouveau décret.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je pense que ce n'est pas suffisant. À partir du moment où vous dites que l'augmentation du nombre de lieux rendrait l'offre trop importante, je crains que la création ne soit entravée. L'avenir nous dira si je me trompe.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 05.*